



LETTRE DE CONSULTATION PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MAITRE D'OUVRAGE CCI VAL-DE-MARNE

8 PLACE SALVADOR ALLENDE

94000 CRETEIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées ci-après :

REALISATION D'ATELIERS SUR L'EXPERTISE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

AUPRES DE PME DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE DU PARCOURS REBOOST 2 ENTREPRISES



Contact : Jeremy ZAKINI

Courriel : jzakini@cci-paris-idf.fr

Tél. : 07 63 76 10 60

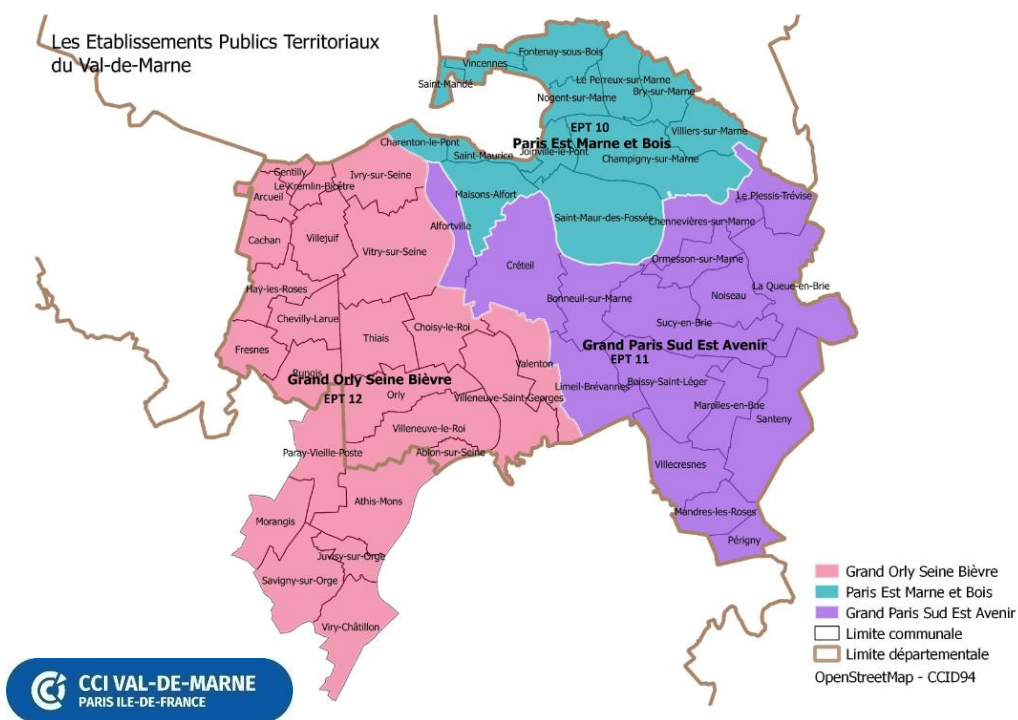
1/ PRESENTATION DE LA CCI PARIS ILE-DE-FRANCE ET DES CCID

La CCI Paris Ile-de-France représente et fait entendre la voix des 670 000 entreprises d'Ile-de-France. A ce titre, elle est l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics. Elle rend des avis et prend position en vue de nourrir les politiques publiques sur toutes les questions relatives au développement économique. Par ses expertises, sa connaissance des réalités entrepreneuriales et son ancrage territorial, la CCI Paris Ile-de-France accompagne au quotidien les chefs d'entreprise dans leurs projets au travers des huit CCI territoriales et départementales d'Ile-de-France (voir annexe carte d'implantation). Tout au long de la vie des entreprises, les huit CCI Territoriales (T)/Départementales (D) au travers de ses équipes apportent un appui :

- Aux porteurs de projet pour concrétiser leurs idées et acquérir les compétences indispensables au métier de chef d'entreprise.
- Aux entreprises pour permettre leur développement avec le financement, la digitalisation, les réseaux,
- Aux collectivités dans le développement économique

Chaque CCI (D/T) a la responsabilité de l'offre proposée aux entreprises sur une thématique (Domaine d'activité stratégique – DAS) qu'elle développe en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat, la CCIR et CCI France.

2/ PRESENTATION DU TERRITOIRE



CONTEXTE

La CCI Val-de-Marne a piloté et organisé en concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux et la DRIEETS de 2020 à 2021 le Parcours **Reboost 1 Entreprises**. Ce parcours d'**accompagnement personnalisé et renforcé** construit spécifiquement dans le cadre de la sortie de crise sanitaire a accompagné 90 PME du Val-de-Marne. Il a permis aux dirigeants de :



Sécuriser son entreprise



Maintenir et développer de nouveaux emplois



Relancer son activité et son chiffre d'affaires

Les résultats positifs de ce programme en matière d'emploi, de développement d'activité ou de visibilité future pour le dirigeant ont conduit la CCI Val-de-Marne et ses partenaires à proposer un Parcours **Reboost 2 Entreprises** destiné aux TPE du Val-de-Marne.

En concertation avec les Etablissements Publics Territoriaux (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris sud Est avenir, Paris Est Marne et Bois) et la DRIEETS, le Parcours **Reboost 2 Entreprises** à destination des TPE de plus de 5 salariés sera ouvert à 50 dirigeants.



Format du programme

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Diagnostic Stratégique	Coaching Stratégique	Coaching Experts
------------------------	----------------------	------------------

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Ateliers de CoDéveloppement	MasterClass Thématiques
-----------------------------	-------------------------

Objectifs

- ▶ Emplois : 50 à créer et 250 à maintenir*
- ▶ Faire évoluer le chiffre d'affaires et l'activité
- ▶ Sécuriser l'entreprise avec suivi et Plan de développement stratégique

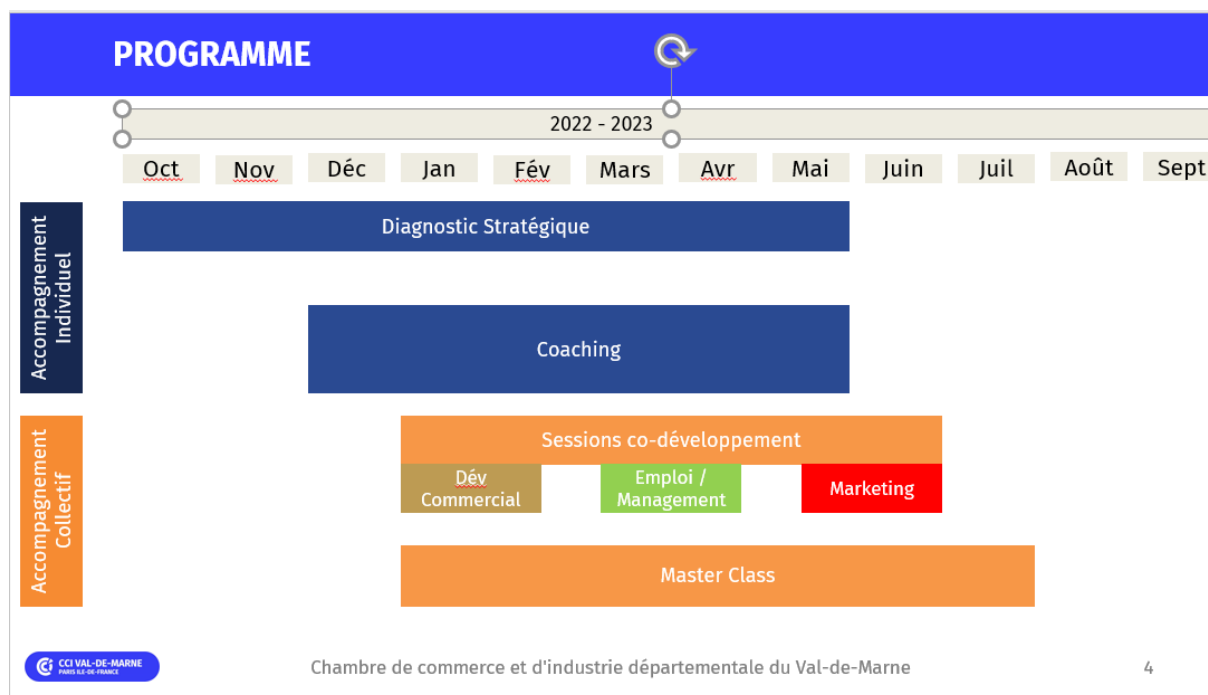
*cf. convention signée avec Sanofi le 16/12/2021



Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne

2

Le Parcours **Reboost 2 Entreprises** mixe des accompagnements individuels et collectifs. A titre indicatif, il se déroule comme suit :



Des compétences et expertises différentes sont nécessaires pour la réalisation de ce parcours, la présente consultation n'intègre que les séances de codéveloppement.

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à sélectionner des prestataires reconnus pour leur expertise l'animation d'ateliers sur l'expertise du Développement Commercial proposés auprès des TPE/PME du parcours.

Les entreprises bénéficiaires de ce parcours sont sélectionnées par la CCI Val-de-Marne et ses partenaires (EPT, DRIEETS) elles seront sélectionnées selon certains critères :

- Situées dans le 94 (immatriculée et réalisant l'activité sur le Val-de-Marne)
- entre 5 et 25 salariés
- Ancienneté d'au moins 3 ans
- Tous secteurs d'activités seront représentés à l'exclusion des Profession libérales, des commerces de proximité ou des entreprises appartenant à un grand groupe.

Le **Parcours Reboost 2 Entreprises** concerne **50** entreprises implantées en Val-de-Marne répartis sur les territoires des trois Etablissements Publics Territoriaux.

Nature des fournitures ou des prestations à réaliser	Ateliers collectifs Développement Commercial <u>Durée :</u> Séances de 3H30 auprès de 10 à 15 participants du programme Animation d'atelier sur l'expertise Développement Commercial dont le contenu sera spécifié en fonction des besoins des participants. <u>Modalités :</u> collective en présentiel (à la CCI94) de préférence
--	--

	<u>Contenu :</u> La CCI transmettra des éléments en amont qui devront être traités lors de l'atelier expert. Chaque atelier pourra être spécialisé sur une thématique du développement commercial comme par exemple : réponse AO marché public, pilotage de démarche commerciale, stratégie de nouveau marché, intégration d'outils commerciaux ...
Nombre de prestations	Au maximum 5 ateliers de 3H30 seront réalisés auprès des bénéficiaires du programme et au minimum 2 ateliers
Nombre de prestataires retenus	1 prestataire
Nombre de volume par prestataire	Au maximum 5 ateliers
Montant maximum du marché	3500 HT euros
Délais de livraison/de réalisation	Avant le 31 décembre 2023
Livrables attendus	Synthèse des ateliers (format .pptx) Tout livrable transmis devra comporter le logo de la CCI94 et de ses différents partenaires. Les livrables seront à la propriété de la CCI Val-de-Marne. Les logos des partenaires seront transmis au prestataire retenu.
Démarrage des prestations	A partir du 18 septembre 2023

LOCALISATION & MOYENS TECHNIQUE

La mission est située sur le Val-de-Marne en présentiel à la CCI Val-de-Marne 8 place Salvador à Créteil. Un calendrier prévisionnel de réalisation sera proposé par le prestataire afin de réserver les salles nécessaires à l'animation.

CRITERES DE SELECTION

Les prestataires seront examinés selon les critères suivants par ordre de priorité :

- ✓ Priorité 1 : Expérience récente dans l'animation d'atelier ou dans la formation sur Développement Commercial auprès de TPE/PME
- ✓ Priorité 2 : Le prix
- ✓ Priorité 3 : Connaissance de l'écosystème du département Val-de-Marne

A l'issue de la consultation, 1 prestataire sera retenu. La CCI Val-de-Marne s'engage à apporter une réponse à l'ensemble des candidatures non retenues.

DATE ET LIMITE DE REPONSE

Les candidatures seront adressées **au plus tard pour le 12 septembre 2023**. La candidature sera accompagnée des documents suivants aux formats pdf et word :

Par mail à l'adresse suivante : jzakini@cci-paris-idf.fr

Toute candidature / offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

MODALITES DE REPONSE

Les prestataires doivent remettre une proposition reprenant les points suivants :

1. Le dossier de candidature Annexe 1, des exemples d'animation d'atelier ou de formation sur l'expertise Développement Commercial
2. Un devis détaillé sur la base d'un atelier
- 3 Transmettre les attestations et documents à remettre en application de l'article R. 2143-7 du CCP (certificats fiscaux et sociaux à jour) ; Kbis et Assurance professionnelle
- 4 La présente lettre de consultation signée avec cachet de l'entreprise.

Renseignements d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique ou administratif relatifs à la consultation, vous pouvez nous faire parvenir jusqu'au **12/09/2023** une demande par courriel à l'adresse suivante :

jzakini@cci-paris-idf.fr

CONDITIONS FINANCIERES

Le devis devra intégrer le coût global de la prestation (HT et TTC) intégrant les coûts annexes induits par la prestation (déplacement, préparation...).

NEGOCIATION

La CCI Val-de-Marne classera les offres initiales au regard des critères annoncés ci-dessus et pourra procéder à une négociation, en vue d'aboutir à un classement définitif des offres négociées.

Toutefois, en vertu de l'article R. 2123-5 du CCP, la CCI Val-de-Marne réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. La CCI Val-de-Marne effectue ensuite une commande sur la base de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

MODE ET DELAI DE PAIEMENT :

Paiement par virement bancaire.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Les factures devront être enregistrées sur le portail de télé service CHORUS PRO (avec indication du numéro de commande) et envoyées en copie à jzakini@cci-paris-idf.fr

ASSURANCES

Le titulaire devra justifier sur demande de la CCI, et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

LITIGES

La loi française est seule applicable au présent marché.

En cas de contestation relative à l'exécution du présent marché, le Tribunal administratif sera seul compétent pour connaître l'objet du litige conformément à la législation en vigueur.

Sanctions encourues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le travail dissimulé :

S'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail, le titulaire est informé qu'il encourt la résiliation du marché dans les conditions suivantes :

Lorsque la CCI Paris Ile-de-France est informée par les services compétents en matière de lutte contre le travail dissimulé du non-respect par le titulaire des formalités prévues aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du Code du travail relatives au travail dissimulé (respectivement par dissimulation d'activité et dissimulation d'emploi salarié), ces manquements donneront lieu à une mise en demeure de faire cesser sans délai cette situation.

Pièces contractuelles applicables à l'achat :

En cas d'attribution du marché, les pièces contractuelles sont les suivantes, par ordre de priorité décroissant :

- la présente lettre de consultation datée et signée par le prestataire
- le devis daté et signé qui aura été accepté par la CCI Val-de-Marne
- le bon de commande valant acceptation du devis retenu

ANNEXE 1 DOSSIER DE CANDIDATURE
--

Chaque prestataire présentant une offre est invité à faire connaître son savoir-faire et son expérience en matière d'expertise sur la thématique

Un dossier de candidature lui sera demandé.

Le dossier de candidature devra présenter les rubriques suivantes :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale/ SIRET / Adresse / Tél / Email / Fax / Site internet

Nom du dirigeant :

Nom du responsable du suivi de la mission si différent :

Implantation :

Date de création :

Champ d'intervention et domaines de compétences :

Zone géographique d'intervention (précisez) :

CA réalisé des deux derniers exercices :

Part du CA correspondant à ce type de prestation :

Les références professionnelles dans l'animation d'ateliers sur l'expertise choisie

La connaissance du tissu économique Val-de-Marne

Organisation et moyens alloués à ce programme :

CV de(s) l'intervenant(s)

Outils pédagogiques utilisés

PROPOSITION DE DEROULE ET D'ANIMATION SUR LA THEMATIQUE

REFERENCES SIMILAIRES

Principales références similaires : indiquer le nom du donneur d'ordre, le montant du marché, l'année de sa réalisation, descriptif succinct des formations et animations....